



Communication

# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Bordeaux le 14 octobre 2021

La Confédération Paysanne de Gironde a été de tous les combats contre les pesticides et pour la défense des victimes de ceux-ci, qu'ils soient agriculteurs ou non. C'est pourquoi nous avons soutenu depuis le début l'Alerte aux Toxiques et sa porte-parole dans cette procédure bâillon intentée par l'interprofession viticole de Bordeaux, le CIVB. Nous nous retrouvons donc devant un Tribunal où nous avons plutôt l'habitude de voir des membres du CIVB à la place des prévenus. La Confédération paysanne vient en effet se porter régulièrement partie civile dans des affaires de fraudes sur les vins impliquant des responsables professionnels, notamment membres du CIVB. Ainsi, les 20 et 21 septembre derniers, nous étions, ici même, au procès pour prise illégale d'intérêt de deux éminents responsables viticoles bordelais, membres importants du CIVB au moment des faits. Cette attaque contre Valérie Murat pour dénigrement des vins de Bordeaux vient donc, pour partie, de fins experts en dénigrement des vins de Bordeaux.

Au passage, nous sommes étonnés de la rapidité de la procédure contre Valérie Murat, alors qu'une affaire de fraudes mouillant le gratin du négoce bordelais est à l'instruction depuis des années, sans aucune suites.

Chers Messieurs du CIVB, pourquoi poursuivre des gens qui ont combattu l'utilisation de produits cancérogènes et toxiques ? Est-ce ainsi que vous pensez rehausser la réputation de Bordeaux ? La récente conversion bio du président du CIVB ne leur donne-t-elle pas raison a posteriori ?

Alors le mieux que vous pourriez faire c'est de stopper cette procédure qui vous ridiculise et de consacrer les cotisations volontaires obligatoires à d'autres buts plus utiles. Responsables pour une grande partie de la débandade économique des appellations de Bordeaux, vous devriez arrêter d'imputer à d'autres par des actions judiciaires les effets de vos orientations désastreuses. Vous pourriez arrêter ces ventes de vins de Bordeaux à 1,69 euros la bouteille et permettre à la viticulture honnête de vivre dignement.

La question posée aujourd'hui devant le Tribunal de Bordeaux est de savoir si, faute de pouvoir aligner instantanément 125 000 euros, l'Alerte aux Toxiques perd le droit de se défendre devant la justice, dans la patrie des droits de l'homme. Si la Cour d'appel validait une telle interprétation de la procédure, alors le risque existe que cela fasse jurisprudence. Dans un tas d'autres affaires où de riches hommes d'affaires pourraient se sentir « dénigrés » ( injustement bien sûr ), les avocats les plus coûteux de France seraient mobilisés pour défendre leur noble cause et leur honneur bafoué. On irait vers une justice à l'américaine avec son lot de cautions aux montants astronomiques. Et l'omerta pourrait enfin régner tranquillement avec l'onction de la justice.

Cette tentative de faire taire les voix non conformes vient après la création, par la Gendarmerie Nationale, de la cellule Demeter, qui sous couvert de lutter contre l'agribashing, veut interdire toute remise en cause d'un modèle agricole toxique. Cette cellule ne s'est pas activée suite aux intimidations visant Morgan Large, journaliste bretonne investiguant sur la filière agro-alimentaire de sa région.

A la Confédération paysanne, cela nous remet aussi en mémoire notre camarade de Saône et Loire, Jérôme Laronze abattu par les gendarmes le 20 mai 2017 à la suite d'un contrôle administratif illégal sur sa ferme.

**Certains et certaines intellectuelles se posent la question : « Sommes nous encore en démocratie ? ». Il est en tout cas sûr et certain qu'il y a une véritable pulsion autoritaire du système et que nous devons nous y opposer, ici et ailleurs.**

----- Confédération paysanne de Gironde: [gironde@confederationpaysanne.fr](mailto:gironde@confederationpaysanne.fr)